

Programme d'examen

Le but de ces examens est de proposer des étapes successives et des objectifs de travail individuel, en tant que soliste. De plus, au fur et à mesure des 5 degrés proposés, le niveau de chacun peut être appréciable pour se situer et pouvoir affirmer ses compétences dans les cinq domaines ci-dessous.

I - Formation musicale.

- *Les éléments de base d'écriture.*
- *Lecture en : noire et blanche - blanche pointée - demi pause et soupir.*
- *Le système - la technique des silences.*

II - Théorie.

- *Uniquement les points abordés dans le cursus de formation musicale.*
- *La théorie, pour ce cahier, consiste à bien répondre au questionnaire de contrôle des connaissances (page 107).*

III - Technique.

- *L'élève est noté sur la tenue correcte de l'instrument et des positions corporelles qu'il doit adopter.*
- *L'évaluation porte aussi sur la stabilité et la puissance du son. Posséder un son droit et puissant.*
- *Être capable d'éviter les bruits de passage en montrant une bonne synchronisation des sons disjoints (Sol - Mib ou Mib - Sib par exemple). Ceci est proposé sous forme d'un bref exercice.*

IV - Déchiffrage.

- *Suivant le cursus de formation musicale : de la noire à la blanche pointée, avec le soupir et la demi pause.*
- *L'épreuve consiste à déchiffrer une ou deux portées correspondant au cursus de formation musicale : jusqu'à la blanche pointée.*
- *Ce déchiffrage doit se faire lentement. Un temps préalable est accordé de 3 à 5 minutes.*

V - Un air à jouer.

- *Idem. Les airs suivent le cursus musical : de la noire à la blanche pointée, avec le soupir et la demi pause.*
- *Deux possibilités :*
 - A - *L'air est choisi par l'élève, soit dans le répertoire du cahier, soit provenant d'une autre source. En aucun cas, il ne doit comporter de difficulté supérieure à celles abordées dans ce cahier.*
 - B - *L'air est donné par le formateur. Dans ce cas, il doit être communiqué six semaines au moins avant l'épreuve.*
- *L'air peut être à deux ou trois parties. Dans ce cas, l'élève peut être accompagné par la personne de son choix, même son formateur habituel. Seul l'élève est jugé.*

Système de notation.**Les critères sont les suivants :**

- Déchiffrage / 20
 - Technique / 20
 - Théorie / 20
 - Air présenté / 40 (coefficient 2).
- Total : 100 points / par 5, ce qui donne une note sur 20.

Résultats :

- admission au degré = 12 / 20.
- mention AB = 14/20.
- mention B = 16 / 20.
- mention TB = 18 / 20.

Exemples d'épreuve.**- Déchiffrage.***1^{er} exemple :*

fm
57

2^{ème} exemple :

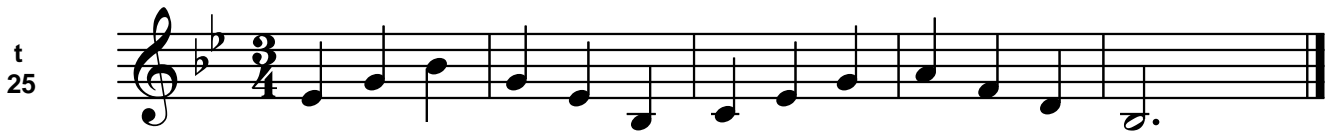
fm
58

- Technique de son.*3 exemples :*

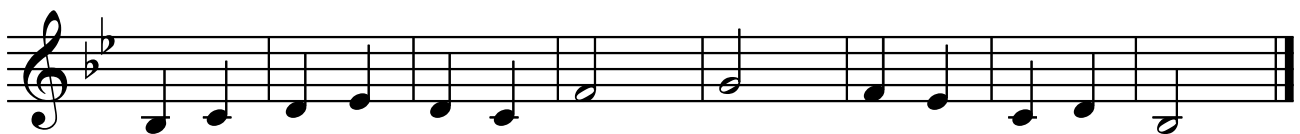
t
22

t
23

t
24

- Technique des doigts.*1^{er} exemple :**2^{ème} exemple :***Types d'airs proposés à ce degré de l'initiation.**

N.B. Selon les difficultés des airs, les exercices techniques ne sont pas obligatoires, si les airs les contiennent déjà. Les examinateurs apprécieront.

DANSE**BALLADE**